



PLAN STRATEGIQUE 2015-2019

(Version approuvée par le CA du 20/10/2014)

INTRODUCTION

En tant que plateforme des ONG de développement luxembourgeoises, la première raison d'être du Cercle de Coopération est de répondre aux besoins de ses membres.

Pour pouvoir y contribuer, le Cercle s'est donné quatre missions principales – deux missions orientées vers l'interne (dynamiser la vie associative et promouvoir des bonnes pratiques) et deux missions orientées vers l'externe (représenter les membres et défendre un développement juste et durable et sensibiliser le grand public).

Au delà de ces missions validées lors de l'Assemblée Générale 2014, l'ensemble des membres ont aussi choisi trois valeurs essentielles pour guider l'action du Cercle :

Le partage, la solidarité et la transparence.

Ces valeurs accompagneront la mise en œuvre de ce plan stratégique 2015-2019.

Interne	Mission 1 : Dynamiser la vie associative	Mission 2 : Promouvoir des bonnes pratiques
Externe	Mission 3 : Représenter les membres et défendre un développement juste et durable	Mission 4 : Sensibiliser le grand public

Fig. Les 4 missions du Cercle

Durant ces cinq ans le Cercle souhaite répondre à 3 enjeux majeurs pour les ONG de développement.

Tout d'abord, le Cercle veut participer à la **redéfinition des paradigmes** de la coopération internationale. Cette redéfinition semble incontournable vu l'évolution du secteur et des réalités multiples.

Ensuite, l'interdépendance mondiale doit pousser le Cercle à plaider en faveur de la **cohérence des politiques pour le développement**. L'interpellation des autorités publiques et des citoyens est essentielle pour garantir que des choix politiques ne pénalisent pas d'autres populations dans le monde.

Enfin, une responsabilité du Cercle est d'assurer l'efficacité des actions des ONGD et de contribuer aux débats mondiaux pour assurer aussi **l'efficacité du développement**.

De manière transversale, le Cercle souhaite intégrer les principes du **développement durable** au cœur même de ses actions et réflexions. Le développement durable n'est donc pas un axe à part dans ce plan stratégique, mais un principe global, un cadre d'action et de réflexion.

Ce Plan Stratégique 2015-2019 servira de balisage du travail à accomplir pour les 5 années à venir, mais il doit en même temps rester dynamique. Il est donc voué à évoluer et à être nourri au fil de ces cinq années.

Il sera traduit, à partir de 2015, dans des plans d'actions annuels (programme de travail du secrétariat du Cercle) et des plans de financement annuels (budget du secrétariat du Cercle). Ce plan stratégique sera accompagné aussi par une stratégie de communication.

Il est à noter que lors des réflexions préalables à ce Plan Stratégique, le Cercle a envisagé de développer une collaboration avec des acteurs de la Grande Région ainsi que d'accompagner d'autres acteurs dans le secteur du développement. Ces deux orientations n'ont pas été considérées prioritaires et n'ont donc pas été retenues pour cette planification stratégique.

Mission 1 :
Dynamiser la vie associative au sein du Cercle.

En tant que réseau d'associations, le Cercle de Coopération doit veiller à sa représentativité et son dynamisme. Il en va de sa légitimité et de sa pertinence. La participation et l'implication des membres à la vie associative et aux décisions associatives sont primordiales.

Axe stratégique 1.1. : Animer les instances représentatives des membres en interne.

Le Cercle veille à la bonne gouvernance et la transparence de ses instances.

- 1.1.1. Accroître la participation et mobilisation des membres au sein des instances du Cercle (AG, CA, groupes de travail)
- 1.1.2. Renforcer les communications entre ces instances (AG, CA, groupes de travail, secrétariat)

Axe stratégique 1.2. : Ajuster les actions du Cercle aux besoins des membres.

Le Cercle reste proche de ses membres en restant à leur écoute et en les impliquant dans l'évaluation de ses actions.

- 1.2.1 Mieux identifier les besoins des membres en allant à leur rencontre ou à travers des sondages
- 1.2.2 Consulter les membres sur les orientations stratégiques à mi-parcours de la planification 2015-2019.
- 1.2.3 Créer un espace d'évaluation du plan stratégique à son terme avec les membres.

Axe stratégique 1.3. : Dynamiser le collectif.

Le Cercle se nourrit de l'impulsion de ses membres pour veiller à rester une plateforme dynamique, interactive et proactive.

- 1.3.1 Stimuler la communication et l'échange entre les membres sur des thématiques spécifiques via des groupes de travail (ex. évaluation, communication, comptabilité, travail désigné Santé & sécurité) ou à travers la communication informelle.
- 1.3.2 Organiser un événement annuel non public avec les membres autour de la valorisation de ceux-ci.

Axe stratégique 1.4. : Doter le secrétariat des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Cercle veille à son efficience et à son efficacité.

- 1.4.1. Veiller à la bonne gestion des ressources du secrétariat.
- 1.4.2. Renforcer les compétences du secrétariat.
- 1.4.3. Se doter de nouveaux moyens d'action pour la réalisation du plan stratégique.

Mission 2 :

Promouvoir des bonnes pratiques dans le secteur de la coopération internationale.

Le Cercle promeut les bonnes pratiques dans le secteur de la coopération internationale pour renforcer ses membres en s'appuyant sur la solidarité entre les acteurs de la coopération, sur l'apprentissage mutuel par le partage des connaissances et compétences et sur la participation aux réflexions internationales traitant des engagements pris pour l'efficacité du développement tels que les déclarations de Paris, Accra et Busan. Cette promotion de bonnes pratiques vise d'améliorer l'impact des actions au Nord et au Sud de nos membres.

Axe stratégique 2.1. : Renforcer les membres et la qualité de leurs actions

Le Cercle accompagne ses membres dans une analyse de la pertinence et de l'impact de leurs actions tout en promouvant une bonne gouvernance de leurs instances.

- 2.1.1 Définir et promouvoir les bonnes pratiques concernant l'organisation interne des membres : la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la bonne gouvernance
- 2.1.2 Favoriser la connaissance et la mise en application des lignes directrices sur l'efficacité.
- 2.1.3 Renforcer les capacités des membres à planifier, suivre et évaluer leurs actions de développement et d'éducation au développement.

Axe stratégique 2.2. : Encourager l'appropriation des membres aux nouveaux enjeux et paradigmes du développement

Le Cercle s'engage de participer à la redéfinition et mise en place des nouveaux paradigmes du développement indispensables pour répondre aux nouveaux enjeux du développement.

- 2.2.1 Redéfinir les paradigmes du développement en participant aux débats internationaux sur les nouveaux défis du développement
- 2.2.2 Sensibiliser les membres aux implications pour leur travail des nouveaux enjeux de la coopération internationale (cadre post-2015) et sur l'implication des recommandations de Busan et du cadre post-2015 pour les ONG
- 2.2.3 Amener les membres à adapter leur action aux nouveaux défis du développement durable et solidaire, et notamment aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

Mission 3 :

Représenter ses membres et défendre un développement juste et durable.

Le Cercle est un organe représentatif de ses membres envers les autorités publiques et envers les autres secteurs. En tant que collectif d'associations, il endosse cette représentation tout en veillant à défendre les intérêts que ses membres promeuvent. Pour assumer cette mission, le Cercle s'appuie sur des processus de consultation, de concertation et de participation de ses membres.

Axe stratégique 3.1. : Représenter les membres au sein des instances de la société civile luxembourgeoise et auprès des autorités publiques

Le Cercle représente ses membres auprès des instances concernées.

- 3.1.1. Représenter les membres au niveau national (GT MAEE-ONG, Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, Comité interministériel pour la coopération au développement, Assises de la Coopération, etc.)
- 3.1.2. Représenter les membres au niveau international (Concord, Eurodad)

Axe stratégique 3.2. : Réaliser des actions de plaidoyer pour défendre un développement juste et durable

- 3.2.1. Réaliser des actions de plaidoyer sur des thématiques en lien avec les enjeux de la coopération
- 3.2.2. Réaliser des actions de plaidoyer sur la politique de coopération luxembourgeoise

Axe stratégique 3.3. : Favoriser un rassemblement des acteurs de la société civile luxembourgeoise autour des enjeux du développement et du développement durable

- 3.3.1. Encourager et participer à la création d'alliances thématiques prolongées avec des ONG environnementales et de droits humains luxembourgeoises
- 3.3.2. Participer à des mobilisations communes d'autres acteurs de la société civile luxembourgeoises
- 3.3.3. Réaliser une veille sur les activités des acteurs de la coopération au Luxembourg (y compris des ONG) et sur leur alignement sur les engagements de Busan
- 3.3.4. Promouvoir et contribuer à améliorer la coordination et complémentarité entre les différents acteurs du secteur de la coopération luxembourgeoise et internationale.

Axe stratégique 3.4. : Favoriser la prise en compte des enjeux du développement dans de nouveaux espaces

Le Cercle identifie de nouveaux espaces de représentation et de participation dans lesquels il devrait s'engager.

- 3.4.1. S'engager dans de nouveaux espaces au niveau national (Conseil supérieur du développement durable, ...)
- 3.4.2. S'engager dans de nouveaux espaces au niveau international (CIVICUS, International Forum of National NGO Platforms, Forum Social Mondial)

Mission 4 : Sensibiliser le grand public aux problématiques et enjeux de la Coopération Internationale, en complémentarité avec ses membres.

La sensibilisation, c'est avant tout la création d'espaces citoyens pour permettre à la population luxembourgeoise de comprendre les enjeux de société mondialisés et ainsi de lui permettre de s'impliquer dans les débats nationaux, européens et mondiaux. Par cette compréhension et appropriation des enjeux, les citoyens peuvent légitimer (ou non) les actions de plaidoyer des acteurs de la coopération.

Au travers de cette mission, le Cercle s'engage à porter des thématiques transversales et d'intérêt général, mais en respectant toujours le principe de complémentarité face à ses membres. Il veille aussi à mettre en avant les thématiques spécifiques portées par ses membres dans leurs programmes d'action propres.

Axe stratégique 4.1 : Relayer les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès du grand public.

Le Cercle reste une vitrine pour les actions de ses membres et contribue à leur visibilité.

- 4.1.1. Diffuser et amplifier les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer des membres par le biais de ses propres media et de ses propres réseaux.
- 4.1.2. Diffuser et amplifier les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer des réseaux nationaux et internationaux dont le Cercle est membre
- 4.1.3. Entretenir et accroître ses réseaux de diffusion.
- 4.1.4. Encourager une meilleure coordination des activités grand public entre les membres.

Axe stratégique 4.2.: Renforcer l'image du secteur auprès de l'opinion publique.

Le Cercle participe à faire connaître le secteur de la coopération au développement au Luxembourg tout en promouvant les valeurs de la coopération et de ses acteurs.

- 4.2.1. Saisir les occasions de représentation et de prise de parole en public.
- 4.2.2. Organiser un évènement grand public annuel avec les membres autour de la valorisation de ceux-ci.

Axe stratégique 4.3.: Monter des campagnes de sensibilisation en lien avec le travail de plaidoyer du Cercle.

Le Cercle développe des campagnes de sensibilisation aux thématiques transversales basées sur les groupes de travail (notamment FoPo et GEDEV) dans lesquels il est impliqué ou avec d'autres acteurs de la société civile. Le Cercle souhaite interpeller aussi ses public-cibles privilégiés : le Gouvernement, le Parlement, les ministères.

4.3.1. Traduire les thématiques en messages interpellant.

4.3.2. Proposer aux public-cibles des moyens d'agir.

4.3.3. Assurer un suivi des campagnes auprès des public-cibles concernés.